



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve à l'aube de cette nouvelle année 2024. L'année 2023 restera marquée par de nombreux et terribles événements exacerbés tant au niveau international que national ébranlant terriblement les hommes et notre Terre.

Que de catastrophes humanitaires et écologiques ! D'effroyables guerres, pour certaines se poursuivant dans le temps tel qu'en Ukraine où depuis bientôt 2 ans, les sbires du despote Poutine persistent à détruire vies humaines, hôpitaux, écoles, édifices patrimoniaux irremplaçables et inestimables au mépris d'une résilience exemplaire du peuple ukrainien martyr.

Au Moyen-Orient, suite au terrible attentat commis par le Hamas en Israël le 7 octobre, les civils innocents de la bande de Gaza sont massacrés par les troupes israéliennes alors même qu'ils subissent depuis des années la tyrannie et la misère imposées par un régime extrémiste dont les commanditaires ont pris soin de se réfugier dans des pays hors des combats.

Il est d'autres conflits dont on parle moins mais tout aussi effrayants : guerre au Soudan, au Haut Karbakh déclenché par l'Azerbaïdjan au prétexte d'une prétendue lutte anti-terroriste, au Yémen...

Le nombre de conflits ne cesse d'augmenter et le nombre de morts lié aux combats a augmenté de 97 % rien qu'en 2022, avec une augmentation de plus de 400 % depuis le début des années 2000. (source : Magnus Oberg directeur du département d'étude sur la paix et les conflits). Bien impuissants que nous sommes à notre niveau, nous ne pouvons que nous désoler de tels faits qui semblent appeler à se multiplier. Les hommes, du moins certains, deviennent fous !

Maudite soit la guerre !

Notre chère planète pâtit elle aussi de la bêtise et de la cupidité humaine. Pour la première fois, la température mondiale a augmenté de + 2 degrés par rapport à la moyenne saisonnière pré-industrielle. Malgré cela, les pays les plus gros pollueurs persistent à utiliser des énergies fossiles on ne peut plus polluantes tel que le charbon ou le gaz de schiste.

La Chine est responsable d'1/3 des 40 millions de tonnes de CO₂ déversées dans l'atmosphère, les États-Unis suivis de l'Inde puis de la Russie complètent le triste peloton de tête

N'oublions pas qu'au sein de l'Union européenne, la vertueuse Allemagne poursuit inlassablement l'extension de la plus grande mine de charbon d'Europe (en 50 ans, plus de 100 000 personnes ont dû abandonner leur logement, plus de 300 villages détruits) devenant par là le plus important émetteur de particules fines. La production manufacturière n'a plus de limites. Les super tankers navigant au fioul lourd envahissent chaque jour un peu plus la planète.

SOMMAIRE

Travaux, aménagements et réalisations 2023	P. 2-3
Principaux travaux et réalisations à venir	P. 3-4
Fêtes/manifestations 2023 - Infos mairie	P. 4-5
Au fil des dossiers	P. 6-9
Le Bien Public « parle » de Millery	P. 9-14
Méga-décharge : En attendant que la justice passe...	P. 15-18
Un peu d'histoire	P. 19-20



« N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites. Décide de vouloir ce qui arrive... et tu seras heureux. »

Epictète, philosophe grec, fils d'esclave et esclave lui-même né en 0050

Alors, la nature se rebiffe : de monstrueux incendies (en Grèce, au Canada) ravagent des milliers d'hectares de forêts ; les exceptionnelles sécheresses deviennent courantes ; les tempêtes dévastatrices s'enchaînent ; les températures affichent des écarts spectaculaires en l'espace de quelques jours. Des régions entières, tel le bassin de l'Aa dans le Pas-de-Calais subissent des pluies que la terre, trop souvent bétonnée, drainée, aux haies disparues, ne peut plus résorber, laissant ses habitants, ses agriculteurs dans le plus profond désarroi.

Quand l'homme veut jouer à l'apprenti sorcier, la nature lui fait payer !

En France, l'année aura été marquée par de nombreuses grèves dont celles s'opposant à la contre-réforme des retraites (refusée par 70 % des citoyens) imposée avec mépris par le gouvernement grâce au détournement des outils constitutionnels via le fameux 49-3 utilisé, excusez du peu, 23 fois depuis janvier.

Les émeutes de l'été, ayant pris prétexte de la mort d'un jeune délinquant, ont vu de nombreuses villes subir de véritables scènes de guerre au détriment de bâtiments publics (écoles, commissariats, centre sociaux, crèches...) de commerces et d'inadmissibles d'atteintes physiques à des élus de la République). Reste aux contribuables à payer les quelques 730 millions de dégâts estimés. Ajoutez à cela, la baisse du pouvoir d'achat, la décrépitude des services publics ou la crise du logement...

2024 verra le retour des élections européennes, américaines, ukrainiennes dont nul ne peut encore prévoir l'impact. Pour ce qui est de l'énergie électrique, on assiste à un non-sens consistant à la fois à encourager l'acquisition de véhicules électriques alors que dans le même temps il est demandé à tous d'économiser cette précieuse énergie. Dès le premier petit froid, la France remet en route ses 2 centrales à charbon : où est la logique et le bon sens ?

Comme vous le découvrirez à la lecture de cette seizième édition de la Gazette de Millery, l'activité communale est restée intense en 2023 et se poursuivra en 2024.

Je tiens une nouvelle fois à sincèrement remercier les membres du conseil municipal, impliqués chacun en fonction de ses disponibilités et de ses compétences pour le bien de notre chère commune.

Un grand merci également à Corinne, notre précieuse secrétaire de mairie ainsi qu'à Patrice et José, nos dévoués agents, sans omettre Christophe, Jocelyne et Richard sans qui cette gazette ne revêtirait pas une telle qualité.

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens je vous adresse mes meilleurs vœux, vous souhaitant, en ce jour, bonheur, amour, santé : que ces mots soient exaucés.

Jacky Lüdi

TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS ET RÉALISATIONS 2023

Travaux divers 2023 réalisés avec subventions du conseil départemental



À Millery.



À Chevigny.

- À Millery : collecte des eaux pluviales entre la voie communale numéro 206 et l'impasse du Moulin.
 - À Chevigny : rue Jean-de-Réôme en direction de la RD 980 sur environ 230 mètres. Réfection de la chaussée : purges, déblage d'accotements, grave émulsion et bicouche.
- Coût total : 34 989,78 € TTC. Subvention du conseil départemental : 10 000 €.

Travaux divers réalisés sur fonds propres

- Fauchage des accotements par l'entreprise BOUSSARD.
- Deux gros frênes morts et dangereux situés près de la table de pique-nique au pont de Millery ont été coupés par Sylvain GUIDARD pour un coût de 192 euros déduction faite de la vente des billes pour 140 euros.



Autres travaux (liste non exhaustive)

- Déplacement et remplacement (gratuits) de la boîte à lettres postale à Collonges. (Les services de la Poste ayant fixé ladite boîte à lettres sur un bâtiment privé sans autorisation du propriétaire, celle-ci sera remplacée sur un support).
- À la demande du maire, les travaux relatifs au passage de la fibre optique ayant engendré des désordres le long de la voie communale numéro 9, l'entreprise est intervenue pour réparation.
- Travaux d'élagage d'arbres morts et dangereux au Pont-de-Chevigny par des élus et Patrice SIRDEY.



Opération élagage à Pont-de-Chevigny.



Déplacement et remplacement de la boîte à lettres de Collonges.



Travaux de réparation de la fibre.

Travaux réalisés par les agents techniques

- Tontes et entretien des espaces verts (désherbage, arrosages, taille, paillage avec du broyage végétal), débroussaillage, mise en compost des déchets et utilisation, entretien régulier du cimetière...
- Saignées en accotements, nettoyage des regards d'eaux pluviales, des ponts, du lavoir, multiples rebouchages des nids de poule en concassé et en enrobé, installation de panneaux, plantation et entretien des fleurs en jardinières à la mairie ainsi que dans les auges des puits communaux, arrachage manuel de mauvaises herbes sur les routes communales, ramassage de très nombreux déchets le long des routes, balayage des ponts et des gravillons, entretien du matériel, divers travaux de peinture, mise en place et retrait de sapins de Noël dans chaque hameau, mise en sécurité (fourniture gracieuse des caillebotis par Pascal JANNIER) et remise en peinture des mécanismes des puits communaux, maçonnerie au pont de Charentois...
- Patrick Sirdey suit sur les années 2023-2024 un cursus de valorisation paysagère, formation assurée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) dont les objectifs sont d'acquérir les connaissances et compétences de base pour intervenir sur les espaces verts de sa collectivité et de savoir réaliser un aménagement fleuri et paysager correspondant aux nouvelles exigences environnementales et esthétiques. Cette formation s'étale sur 14 jours et est prise en charge financièrement par le CNFPT.

Nota : depuis le début de l'année, la CCTA n'ayant pas autorisé M. EMONET à reprendre son travail à temps



partiel sur Millery avant juin, M. SIRDEY s'est retrouvé seul à accomplir l'ensemble des tâches qui, pour certaines (et bien que des élus y aient participé) ont pris un peu du retard.

PRINCIPAUX TRAVAUX/RÉALISATIONS PRÉVUS EN 2024

Projet de parc photovoltaïque de la « Carrière Croix Jean »

Fin 2022, la municipalité décidait d'engager la valorisation du terrain de l'ancienne carrière du Mont Télégraphe, considéré comme site dégradé sans valeur agricole ni forestière, en confiant à la société Sunti le développement d'un projet de centrale photovoltaïque.

Pour rappel, la mise en place d'un tel projet permettrait d'une part de répondre en partie aux objectifs locaux et nationaux de développement des énergies renouvelables, en faisant de Millery une commune à énergie positive (produisant plus d'énergie qu'elle n'en consomme), et d'autre part de diversifier et sécuriser des retombées financières.

L'année 2023 à présent achevée, nous avons souhaité vous faire part des avancements du projet.

L'année écoulée a permis le lancement des différentes études nécessaires à l'élaboration du permis de construire, afin d'établir l'état initial du site et de son environnement, et en traitant de plusieurs thématiques (topographique, paysagère, naturaliste, environnementales etc.).

Ces premières parties d'études permettent la réalisation d'un état des lieux exhaustif du site et donc d'évaluer le degré de sensibilité.

La première réunion du comité de pilotage (composé d'élus et

de représentants de la société Sunti) s'est tenue en mairie le 6 juin, la seconde le 13 décembre

La société Sunti, accompagnée d'élus de Millery, a également participé au Pôle de Compétence de Développement des Énergies Renouvelables de Côte-d'Or, au mois de décembre 2023. Ce pôle est composé des différents acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire (Préfecture, Direction Départementale des Territoires, ENEDIS etc.), et a pour mission de faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans le département en conseillant les développeurs.

Suite à ces différentes étapes, l'année 2024 consistera à définir l'implantation de la centrale et finaliser les études dans l'optique de déposer le permis de construire.

La municipalité de Millery et Sunti vous proposent de prendre connaissance du projet plus en détails lors de l'organisation d'une concertation préalable, d'ici la fin du premier semestre 2024.

L'objectif de cette prochaine étape consiste en une mise à disposition d'éléments de présentation du projet au public et notamment aux administrés de la commune, afin de leur permettre de prendre connaissance dudit projet en phase amont, et pouvoir répondre à leurs interrogations ou remarques.

PRINCIPAUX TRAVAUX/RÉALISATIONS PRÉVUS EN 2024 (SUITE)

Travaux de voirie 2024 subventionnés par le Conseil départemental dans le cadre du programme appel à projets (ap)

- Voie communale numéro 9 de Chevigny à Semur consistant en un reprofilage de la chaussée (grave émulsion pour reprofilage et enduit bicouche) sur 300 m et curage de fossé sur 500 m.

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL À PROJETS	Sollicitée	37 800 € HT	30 % de 37 800 €	11 340 € HT
TOTAL DES AIDES				11 340 € HT
Autofinancement du maître d'ouvrage				26 460 € HT

- Curage de fossés en différents points.
- Nouveau nettoyage des calvaires, du monument aux morts et des tombes de soldats.
- Déplacement du panneau d'affichage et de la boîte à lettre à Charentois (ils se trouvent actuellement sur un terrain privé).
- Réfection des peintures au sol : stop, cédez-le-passage, passages-piétons.

FÊTES ET MANIFESTATIONS 2023



Jacky Lüdi et une partie de son conseil lors de la cérémonie des vœux.

- Cérémonie des vœux du maire et du partage de la traditionnelle galette le 22 janvier 2023.
- Cérémonies commémoratives des 19 mars 1962, 8 mai et 11 novembre auxquelles ont participé de nombreux jeunes.
- Fête nationale : les festivités se sont déroulées le vendredi 14 à partir de midi sous une température torride.
- Fêtes de fin d'année : comme de tradition, nos aînés ont eu le choix entre un repas gastronomique au restaurant "L'Hostellerie d'Auxois" ou un colis gourmand délivré à domicile. Ils se sont également vu remettre un sac à courses de belle facture à l'effigie de la commune.
- À noter : les deux sociétés de chasse ont participé à ces dernières actions.
- Le trail du Vieux Semur est passé par Charentois le 14 janvier 2023.



Repas et jeux pour la Fête nationale.



Les participants au repas des anciens qui s'est déroulé à l'Hostellerie d'Auxois.

INFORMATIONS MAIRIE

Corinne LEROY, secrétaire de mairie, vous accueille les lundis de 14 h à 17 h et les jeudis de 14 h à 18 h. Vous pouvez également la joindre au 03 80 97 26 54 (un répondeur téléphonique reste à votre disposition) ou bien par courriel : mairie.millery21@orange.fr. Les élu(e)s restent bien sûr à votre disposition et à votre écoute. Le site internet communal www.millery21.fr, régulièrement mis à jour, fourmille d'informations : convocations et comptes-rendus des conseils municipaux, arrêtés municipaux, départementaux, préfectoraux, dossiers d'actualité, liens vers diverses démarches administratives, informations diverses...

Infos diverses

La commune de Millery s'étend sur 2 086 hectares et est classée en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). Population légale au 1^{er} janvier 2021 : 423. Population « réelle » au 1^{er} janvier 2023, environ 438.

Notre gentilé : un Milléréen, une Milléréeenne.

L'évolution de la population depuis 20 ans démontre l'attrait de notre commune qui se place en troisième position dans l'ancien canton de Semur derrière Semur et Époisses.

Évolution de la population								
1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
696	524	757	674	674	629	621	603	605
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
556	549	532	493	479	454	425	410	392
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
395	380	331	310	307	287	295	273	267
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2004	2009	2014
234	207	234	281	344	347	359	372	377
2017	2021							
386	423							

Il existe en France deux autres communes portant le nom de Millery (ce qui engendre régulièrement des problèmes d'adressage) :



Millery dans le département de Meurthe-et-Moselle (54), commune rurale. Arrondissement de Nancy. Bernard Balland, maire. 604 habitants en 2021. Gentilé : les Millerots, Millerotes.



Millery dans le département du Rhône (69), commune urbaine. Arrondissement de Lyon. Françoise Gauquelin, maire. 4 350 habitants en 2021. Les habitants se nomment les Millerots, Millerotes.

Élections européennes

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

Plaintes déposées en gendarmerie par le maire

À ce jour, nous n'avons aucune nouvelle de la plainte déposée par le maire le 5 juillet 2022 suite à une importante pollution de l'Armançon ayant entraîné une mortalité très élevée de poissons et un risque de mise en danger de la vie d'autrui : humaine, animale et florale !!!!! Par ailleurs, l'instruction de la plainte du 16 décembre 2022, relative la coupe illégale et l'enlèvement de 5 gros chênes (diamètres allant de 40 à 110 cm) sur une parcelle communale boisée est toujours en cours d'instruction !

État civil

Naissances : Lucas CHAABOUB, Pont-de-Chevigny, né le 14 novembre 2023.

Parrainages civils : Nohlan BONNEAU, Millery, le 20 mai 2023. Zélie CHARLES, Ménetreux, le 26 août 2023. Maëlyne LEVEQUE, Torcy-et-Poulligny, le 28 octobre 2023.

Pacte Civil de Solidarité (PACS) : Marine HUEZ et Baptiste MUSSET, Ménetreux, le 11 septembre 2023. Mariage : Samantha LAMBOULE et Tiéphaine BONNEAU Millery, le 20 mai 2023.

Décès : Roseline EMONET, Chevigny, le 30 mars 2023. Patrick ROBIN, Ménetreux, le 19 août 2023. Geneviève MARION, Chevigny, le 22 août 2023. Nicole JANNIER, Collonges, le 19 octobre 2023.

Arrêtés préfectoraux et départementaux

Ils sont consultables en mairie ou sur le site internet communal :

Arrêtés du maire

Élagage ou abattage d'arbres : les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal. Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants. En bordure des voies communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois. Les produits de l'élagage ne doivent séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur - portant autorisation de circuler dans les 2 sens pour les bicyclettes sur une voie communale à sens unique ouverte aux véhicules motorisés.

Circulation : considérant la nécessité de promouvoir l'utilisation des moyens de transport écologiques tels que les bicyclettes ;

Considérant la configuration particulière à sens unique, de la voie communale dite rue de Semur sise au hameau de Collonges ouverte aux véhicules motorisés ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE : Les bicyclettes sont autorisées à circuler dans les deux sens sur la rue de Semur à sens unique au hameau de Collonges, ouverte aux véhicules motorisés, conformément aux dispositions du Code de la route.

AU FIL DES DOSSIERS...

Finances

Séance du conseil municipal en date du 13 avril 2023

Le compte de gestion 2022 a été adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2022 et affectation des résultats : le maire quitte la salle et ne prend part au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal siège sous la présidence de Pascal JANNIER 1^{er} adjoint au maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui expose le compte administratif 2022. Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 73 361,17 €.
- un déficit reporté de 0 €.

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 73 361,17 €.

- un excédent d'investissement de 9 754,76 €.
- un déficit reporté des restes à réaliser de 0 €.

Soit un excédent de financement de 9 754,76 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : excédent : 73 361,17 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 73 361,17 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent : 9 754,76 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 9 voix le compte administratif et l'affectation des résultats.

Le budget primitif 2023 qui s'établit de la manière suivante a été adopté à l'unanimité.

Fonctionnement : dépenses : 322 521,17 euros ; recettes : 322 521,17 euros.

Investissement : dépenses : 156 585,76 euros. Recettes : 156 585,76 euros.

Vote du taux des taxes locales 2023 : Le maire informe l'assemblée qu'à compter de cette année, le taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit de nouveau être voté et peut être modifié.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas modifier ces taux par rapport à 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe pour 2023 les taux tel qu'il suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,80 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,38 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,00 %.

Recettes

DGF (Dotation générale de fonctionnement) 2023. Montant total : 43 650,00 €.

DF (Dotation Forfaitaire) 2023 : 29 784 €.

DSR (Dotation de Solidarité Rurale « péréquation ») au titre de l'année 2023 : 13 866,00 €.

Attribution compensation : 11 762,52 €.

Dotation solidarité communautaire 2023 : 0 € !!!!.

CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : 9 908,11 €

Taxe communale d'aménagement 2023 : 2 234,68 €.

FCTVA : exercice 2023 / Dépenses dotation 2021 : 22 905,97 € pour l'investissement et 2 180,57 € au titre du fonctionnement.

Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement des communes de moins de 5000 habitants : répartition 2023 au titre de l'année 2022 : 9 908,11 €

RODP ORANGE 2023 (Redevance d'Occupation du Domaine Public) : 606,86 €

RODP SICECO : 2023 : 234,00 €.

Subventions du Conseil régional : 6 000 euros pour les travaux relatifs aux économies d'énergie dans les logements de Ménetreux et à la mairie en 2022. 1 000 euros pour l'achat de matériel informatique d'un montant de 1 828,20 €.

Subvention du SICECO : 474,86 € pour les travaux relatifs aux économies d'énergie dans les logements de Ménetreux et à la mairie en 2022.

SUNTI : indemnités d'immobilisation : 20 000 €

Vente de parcelles au hameau de Charentois (issues de l'acquisition de biens sans maîtres) à Jean-Louis LACOMBE pour un montant de 13 604 € et à Christine JACOB pour un montant de 8 322 €

Dépenses

FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) 2023 : 1 482 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer les tarifs des repas et colis de fin d'année aux aîné(e)s entre 33 et 40 euros.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales) 2023 : 38 505 €.

SDIS : contribution communale pour 2023 : 7 912 €.

Décision modificative numéro 1

Dépenses d'investissement

Chapitre 23. Compte 238 = 4 700 €.

Chapitre 21. Compte 2132 : - 3 900 €.

Compte 2188 : - 800 €.

Compte 2151 : - 4 200 €.

Dépenses : Chapitre 041. Compte 2151 = 4 200 €.

Recettes : Chapitre 041. Compte 238 = 4 200 €.

Décision modificative numéro 2 relative à l'extension BT au chemin des Ecrynière :

Chapitre 204 Article 204182 : 42 €.

Chapitre 21. Article 2151 : - 42 €.

Décision modificative numéro 3 relative aux opérations de biens sans maîtres et amortissement sur 5 ans :

dépenses d'investissement compte 2111, chapitre 041 22 000 €.

recettes d'investissement compte 1328 chapitre 041 22 000 €

compte 28041482 chapitre 040 2 330 €.

compte 2803 chapitre 040 6 370 €.

compte 021 -8700 €.

dépenses de fonctionnement compte 023 -8 700 €.

compte 681 chapitre 042 8 700 €.

Décision modificative numéro 4 relative aux opérations de voirie :

dépense investissement compte 238 chapitre 23 : + 5 000.

dépense investissement compte 2151 chapitre 21 : - 5 000.

dépense investissement compte 2151 chapitre 041 : + 4 161.

recettes investissement compte 238 chapitre 041 : + 4 161.

Assurances

Décision de changer de compagnie d'assurances et de confier l'ensemble des contrats à la compagnie GROUPAMA.

Achat

Achat d'une débroussailleuse portée « légère » de marque ECHO auprès de l'entreprise RBG MOTO-CULTURE à Semur pour un montant HT de 425 euros soit un montant total TTC de 510 euros.

Emploi

Renouvellement du contrat de travail de Patrice SIRDEY.

Le Conseil municipal considérant :

- que le contrat de travail de Patrice SIRDEY arrive à son terme le 4 mai 2023,

- que Patrice SIRDEY donne pleine satisfaction dans les différentes tâches qu'il accomplit,

décide à l'unanimité de renouveler son contrat de travail à durée déterminée dans les conditions actuelles du 5 mai 2023 au 4 mai 2024.

Participation aux frais kilométriques des agents techniques pour l'année 2023

Le Conseil municipal considérant :

- que Joselito EMONET et Patrice SIRDEY sont amenés à utiliser leur véhicule personnel lors de leurs missions dans les différents hameaux de la commune,

- qu'un état kilométrique journalier a été rempli par Joselito EMONET du 7 juin au 30 novembre 2023 et par Patrice SIRDEY du 1^{er} janvier au 30 novembre 2023,

- que Joselito EMONET et Patrice SIRDEY tractent la remorque avec leur véhicule personnel autant que de besoins, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de verser au titre de la participation communale aux frais kilométriques de l'agent technique lors de ses déplacements professionnels au sein de la commune :

- la somme de 260.64 € à Joselito EMONET.

- la somme de 796.48 € à Patrice SIRDEY.

Le conseil municipal tient à souligner la qualité du travail réalisé par M. SIRDEY, son assiduité (particulièrement durant la période d'absence de M. Emonet), sa débrouillardise, son grand esprit d'initiatives ainsi que ses relations cordiales avec les habitants.

Signature de l'acte d'achat de parcelles appartenant à Camille Paulve le 26 mai.

Acquisition de matériel informatique dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et considérant l'aide forfaitaire de 1 000 euros sur le montant HT apportée par le Conseil régional de BFC dans le cadre du PAIR décide de valider le devis de l'entreprise ESPACE PLUS INFORMATIQUE sise à 21500 MARMAGNE pour l'acquisition du matériel informatique suivant :

- 2 moniteurs IIYAMA 24"

- 1 tablette GALAXY Tab S8 11"

- 1 SAMSUNG Galaxy Tab S8 Book Cover Black

- 1 station KENSINGTON VIDEO/RESEAU

- 2 claviers + souris sans fil.

Ce pour un coût total HT de 1 520 euros soit un montant

total TTC de 1 828,20 euros. Le reste à charge de la commune s'élevant à la somme de 828,50 euros.

Mise en place de la **procédure de transmission dématérialisée des actes et documents** (tous les actes réglementaires et budgétaires) soumis au contrôle de légalité.

Certificat de transmission électronique / pack Iconnect TDT
Suite à la délibération décidant de la mise en place de la procédure de télétransmission des actes et documents, les devis suivants ont été adoptés pour compléter ces prestations informatiques

- le devis du pack IConnect + les prestations annexes proposé par la société COSOLUCE -20 rue Johannes Kepler à PAU (64000), pour un montant de 294 € TTC + l'abonnement annuel de 128,52 € TTC.

- le devis pour la préparation du formulaire de demande, remise des certificats face à face sur site + le certificat RGS 2 (clé de signature valable 3 ans) pour un montant de 555,60 € TTC. Cette offre est indissociable avec les communes de Thorey-sous-Charny et de Saint-Germain-de-Modéon.

Convention avec Ingénierie Côte-d'Or le département (ICO)

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à l'adhésion avec Ingénierie Côte-d'Or (ICO), il convient de signer une convention avec ICO pour la convention d'assistance technique pour travaux de voirie non complexes. Mission de Maîtrise.(MOe).

Le montant total des honoraires de cette mission est de 920 € HT, soit 1104 € TTC décomposé ainsi :

- Tranche ferme : 460 € HT.

- Tranche optionnelle à recalculer en fonction du montant réel des travaux: environ 460 € HT.

La tranche optionnelle peut être affermie dans un délai de 8 semaines suivant la fin de la tranche ferme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention d'assistance technique en annexe pour un montant de 920 € HT, soit 1104 € TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Divers

Cimetière : l'utilisation de désherbant n'étant plus autorisée, il a été testé la pousse naturelle d'euphorbe prostrée. Le résultat n'ayant pas été à la hauteur des espérances, le conseil municipal s'orientera vers une autre solution à déterminer selon le coût et l'efficacité.

Extincteurs de la mairie, du local technique et de l'église : vérification effectuée par l'entreprise Gilles PARENT pour un coût de 176,39 €.

Dégagement mécanique des plantations au ru de Cernant par l'ONF.

SDIS : compte-rendu des reconnaissances opérationnelles de points d'eau incendie.

Le 69^e « Tulpen rallye » est passé par notre commune le 10 mai 2023.

Chasse : un avenant au bail de avec la Société Saint-Hubert ainsi qu'un bail avec la Société de Chasse de Millery ont été signés.

SICECO : il y aura 2 tournées de maintenance de l'éclairage public cette année, puis 1 en 2024 (contre 3 actuellement).

Direction départementale de la protection des populations :

surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage. Millery étant en zone infectée, des opérations de piégeage de blaireaux sont mises en œuvre afin de surveiller et lutter contre cette maladie.

ONF : déploiement du Portail des Collectivités au 1^{er} mars 2023.

Création d'un centre régional de cybersécurité CSIRT-BFC.

Association « La Choue » : protection et préservation des rapaces nocturnes, tout particulièrement la chouette effraie : plus d'informations sur le site internet communal.

Changement de locataire du logement communal de Ménetreux (rez-de-chaussée)

Affouages : les 2 têtes de frêne ont été attribuées à Jean-Luc Troly, seul candidat. Tarif au stère identique à celui des affouages.

Direction départementale des territoires (DDT) : surveillance de la tuberculose bovine.

SICECO : réorganisation des tournées de maintenance pour l'éclairage public. Nous sommes passés de 3 à 2 tournées en 2023. Puis, ce sera une seule tournée en octobre 2024 avec possibilité de tournées de dépannage en cours d'année en fonction des signalements.

Fibre optique : le raccordement peut être enfin réalisé en contactant son FAI. « Pour toute nouvelle construction, les demandeurs doivent déposer un dossier sur le site de BFC Fibre (<https://bfcfibre.fr/je-construis-je-renove/>) puis remplir le formulaire en bas de page. Facturation de 300 € à 450 € suivant les cas.

Projet de révision du SAGE de l'Armançon par le SMBVA: le Conseil municipal après avoir pris connaissance des documents adressés par le SMBVA et par le SESAM et après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis strictement défavorable audit projet.

Requête présentée au Tribunal Administratif de Dijon par le cabinet d'avocats CARBONNIER - LAMAZE - RASLE en qualité de conseil de Michel LABIE et de François LEVY contre le maire au sujet du terrain de motocross visant à faire annuler la convention d'occupation du terrain de motocross ainsi qu'à résilier l'avenant au bail civil de location.

Ordonnance du 3 octobre 2023 donnant acte du désistement de M. Labie et de M. Levy de leur requête visant à résilier l'avenant au bail civil de location et la convention de location entre la commune de Millery et l'Association Motocross du Télégraphe et de mettre à charge de la commune de Millery le versement d'une somme de 3 000 euros.

CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) : « Je suis en ALD et j'ai besoin d'un médecin traitant pour le suivi de ma maladie ». Support de communication disponible en mairie et sur le site internet communal.

ADMR : proposition de livraison de repas à domicile (plaquettes d'information en mairie).

Région BFC : transport à la demande Semur-en-Auxois Montbard. Info sur le site internet communal et en mairie.

MSF (Médecins Sans Frontières) : campagne de sensibilisation et de recherche de soutien auprès des habitants de la commune

Catastrophe naturelle : suite à la sécheresse de l'été dernier, la commune de Millery a déposé auprès de la Préfecture de la Côte-d'Or une demande de reconnaissance de catastrophe

naturelle. Si vous avez constaté des lézardes ou d'autres désordres sur les bâtiments dont vous êtes propriétaire, vous êtes invités à contacter votre compagnie d'assurance puis à effectuer une déclaration en mairie en y joignant des photos et des devis de réparation.

Circulation : depuis le 31 décembre, la circulation des bicyclettes sur la rue de Semur à Collonges est autorisée dans les 2 sens.

Mémoriel de Millery : en collaboration avec Bernard Lallemand, dévoué bénévole, le maire a réalisé, pour l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) et le Souvenir français, un important document nommé « Mémoriel de Millery », ainsi qu'un livre d'or du ministère des pensions concernant les victimes des guerres de 1870-1871, 1914-1918 et 1939-1945. Vous pourrez consulter ces dossiers en mairie ou sur le site internet communal.

SMHCO : Extrait du procès verbal du comité syndical en date du 19 octobre 2023.

Point d'information CCTA/SMHCO

« Monsieur le Président présente au conseil la réflexion menée par la CCTA, laquelle envisage de quitter le SMHCO et explique qu'il a souhaité rencontrer les trois Présidents membre du SMHCO pour savoir si cela relevait d'une discussion libre lors d'une commission ouverte.

Les Présidents se sont rencontrés, le Pays Châtillonnais a été représenté lors de cet échange. Ce qui est ressorti de cette discussion c'est qu'il était préférable de respecter le choix de chacun à condition de conduire le processus de divorce dans des conditions respectueuses pour tous et d'avoir mesuré l'impact pour le SMHCO et les EPCI restants.

Monsieur le Président rappelle qu'il ne lui appartient pas de juger si ce choix est bon ou mauvais pour la CCTA.

En tant que Président du SMHCO, il lui revient de mesurer l'impact pour les trois autres EPCI et en tant que président de la COPAS de mesurer l'impact pour sa collectivité comme devons le faire les Présidents restants pour leur propre commune.

Comme l'explique Monsieur le Président il est particulier de découvrir cette volonté au moment même où il devait signer (ce qu'il n'a pas fait, et il tient par ailleurs à en informer le conseil) le marché pour réaliser le quai de transfert dont jusqu'à cet été, tous étaient convaincu que ce quai serait construit à Vitteaux à la demande de la CCTA et que c'était un moyen d'ancrer la solidarité territoriale dans cette organisation.

Monsieur le Président affirme qu'il restera dans la position de ne pas entraver le choix d'une collectivité mais qu'il fera respecter les intérêts de chacun et le devenir du SMHCO à moyen terme.

Monsieur le Président de CCTA a ensuite pris la parole pour expliquer que la volonté de se retirer du SMHCO résultait d'une décision mûrement réfléchie au sein même de la CCTA. Il poursuit en rappelant que les éléments recueillis pour guider leur décision démontrent que l'intérêt de la CCTA d'être présente au sein du SMHCO ne semble plus être nécessaire. Il ajoute que pour le moment il s'agit d'une interrogation et que la demande officielle sera présentée en temps voulu, accompagnée des arguments afférents. »

Frais de scolarité : année scolaire 2022/2023

Montant des frais de scolarité des élèves accueillis à Vic-de-Chassenay : 1 990,36 € (1 mat + 1 élé) .

Montant des frais de scolarité des élèves accueillis à Genay : 695,72 € (1 élé).

Montant des frais de scolarité des élèves accueillis en classes maternelles publiques à Semur-en-Auxois : 1 777,06 € par élève (16 élèves scolarisés soit une dépense totale de 28 432,96 €).

Montant des frais de scolarité des élèves accueillis en classes élémentaires publiques à Semur-en-Auxois: 471,78 € (17 élèves scolarisés – dont 2 temps partiels- soit une dépense totale de 6 177,93 €).

Soit un total, toutes classes et écoles confondues de 37 296,97 €.

Frais de transports scolaires à charge de la commune : 4 940,00 €

Réunions : le Conseil municipal s'est réuni à 7 reprises durant l'année 2023 entraînant la rédaction de 29 délibérations.

Participation d'élus aux réunions et comptes-rendus de la CCTA, de la CSS, du SMHCO, du SESAM, du SICECO, du SMBVA, des conseils d'école du RPI Genay/Vic-de-Chassenay...

Le Bien Public « parle » de Millery :

Jojo le sanglier

31 janvier 2023 : Recueilli à sa naissance par un habitant, Jojo le sanglier a disparu.

Cela pourrait être le titre d'un livre pour enfants mais c'est l'histoire réelle d'un marcassin orphelin, recueilli à sa naissance par Roland Quignard dans le hameau de Chevigny, à Millery, et adopté par une jument qui l'a protégé comme son propre poulain. Sauf qu'aujourd'hui, le fameux Jojo est introuvable... Jojo, la mascotte du village, se couchait pour recevoir des gratouilles dès que le mot « câlins » était prononcé. Depuis le 15 janvier, l'animal, devenu une mascotte du village de Millery, a disparu.

Roland Quignard, propriétaire de chevaux à Millery, raconte sa découverte un matin de mai 2022. « Un marcassin se tenait près des chevaux, en particulier près d'une jument qui semblait l'avoir adopté. Jour après jour, les chevaux acceptent rapidement le marcassin et partagent leurs rations de farine avec lui ». Le marcassin, surnommé "p'tit Jojo", s'habitue également à la présence de Roland Quignard, appréciant les caresses, à tel point qu'au mot « câlin », il se couche pour avoir des gratouilles sur le ventre.

Il était devenu le copain des enfants du coin

En quelques mois, l'animal devient l'attraction et la mascotte du village et des alentours, voire d'étrangers, tout comme « le copain des enfants qui viennent lui apporter des friandises ». Baptisé officiellement le 19 juin en présence d'une quinzaine de personnes, Jojo devient l'animal de compagnie de Roland Quignard, même si, comme le précise ce dernier, « l'animal n'a jamais vécu en captivité : il était libre de ses allées et venues entre le pré des chevaux et la forêt qu'il regagnait régulièrement pour passer du temps avec ses congénères ». Mais, « en général, le soir, il revenait se coucher dans la paille près des chevaux ».

Instruction de documents d'urbanisme en 2023 : 15 demandes de certificat d'urbanisme (CU) ; 10 demandes de déclaration préalable (DP) et 2 demandes de permis de construire (PC).

Remerciements : la municipalité remercie les nombreux habitants qui, par leurs actions individuelles, (tonte, fleurissement, fauchage, ramassage de déchets...) participent à l'entretien de l'espace public et au bien-être de tous. Elle remercie également Christian BETAND qui, comme chaque année, se charge gracieusement de reboucher les trous de deux voies communales, de mettre en place de l'enrobé et d'évacuer les diverses tailles de végétaux.

À noter qu'à l'ère du tout numérique, des milliers de courriels (réceptions et envois) ont été traités : travail on ne peut plus chronophage!

Incivilités : après le vol du panneau de sortie d'agglomération de Pont-de-Chevigny, celui limitant la vitesse sur la voie communale reliant Charentois à Semur à 30km/h a également « disparu » obligeant la commune à en acheter un nouveau.

De nombreux dépôts sont à déplorer le long de nos routes : bouteilles, plastiques.... alors même que tout le monde a des poubelles et peut accéder à la déchetterie !



Jojo le sanglier adepte des câlins.

Jacky Lüdi, maire de Millery : « je suis attristé de la disparition de cet animal, mascotte de la commune, qui venait se faire caresser et n'aspirais qu'à poursuivre sa vie entre liberté dans la campagne environnante et retours ponctuels vers ses amis les chevaux qui, eux aussi, l'avaient pris en affection. »

<https://c.bienpublic.com/insolite/2023/01/31/ou-est-passe-jojo-le-sanglier>

Le Bien Public « parle » de Millery (suite)

Martin Dariès au Marathon des sables

16 février 2023 : Athlète débutant, il se prépare à courir le Marathon des sables

Un habitant de Millery, Martin Dariès, coureur à pied débutant, se lance dans un défi sportif extraordinaire, celui de participer à la prochaine édition du Marathon des sables, qui démarrera dans un peu plus de soixante jours. Il faut parfois se lancer des challenges, quand l'occasion ou le hasard se présente, par goût de l'aventure, pour se dépasser, changer du quotidien ou sortir de sa zone de confort... C'est exactement ce qui a traversé l'esprit de Martin Dariès, un informaticien de 37 ans vivant au hameau de Chevigny, à Millery, qui a découvert la course à pied en participant au marathon de Chablis, dans l'Yonne, en octobre 2022 grâce au dossard offert par son employeur, le groupe Schiever, après un tirage au sort.

Un premier marathon où il souffre, mais apprend beaucoup

« C'était particulièrement difficile, mais c'était une énorme opportunité. J'ai beaucoup, beaucoup souffert et beaucoup appris et, pourtant, j'avais réalisé une grosse préparation. C'est au vingt-huitième kilomètre que j'ai marqué le pas. Je n'avais plus d'énergie. J'ai essayé de me ressaisir, j'ai marché. Je n'arrivais pas à avancer et j'avais encore 14 km à courir. J'ai eu cette volonté de terminer, coûte que coûte », raconte-t-il. « Mais je n'étais pas pour autant prêt pour le mythique 42 km, je l'ai découvert à mes dépens. Cela vous inculque de force l'humilité », ajoute-t-il. Notons qu'il a réussi à boucler ce marathon (42,195 km) en 5 h 10.

Cette expérience à Chablis a été le déclic pour lui. Alors lorsqu'il apprend que des dossards sont à remporter pour le prochain Marathon des sables, il participe. Il n'hésite pas. Et



Martin Dariès

banco. Il est retenu et sera ainsi parmi les 1 200 (très) courageux qui seront présents du 21 avril au 1^{er} mai, au Maroc. Cet Auxerrois d'origine se prépare alors assidûment, conscient qu'il part de très loin, et se sert de sa première expérience de course à pied dans l'Yonne

<https://c.bienpublic.com/culture-loisirs/2023/02/16/athlete-debutant-il-se-prepare-a-courir-le-marathon-des-sables>

L'interview

24 mai 2023 : Marathon des Sables : « C'est l'enfer dans un paysage de rêve »

Coureur débutant, Martin Dariès a participé au Marathon des Sables, au Maroc, du 21 avril au 1^{er} mai. Un périple qu'il a couvert à plus de la moitié et un challenge réussi dans un environnement hostile, sous une température de près de 50 °C. Entretien.

Comment vous sentez-vous depuis votre retour ?

Je suis passé par différentes émotions, de la grosse déception à l'impression d'avoir été au bout du bout. Je suis arrivé hors délai à la quatrième étape après avoir terminé trois étapes de 36, 32 et 34 km dans un sable extrêmement mou, des montées à 25 %, en portant un sac de 10 kg et avec du sable jusqu'à mi-tibia. Il faisait 46 °C le premier jour puis c'est monté à 54 °C. À force d'en parler autour de moi, je me sens beaucoup mieux et je vais m'améliorer la prochaine fois.

Vous êtes arrivé à relativiser le fait de ne pas être allé jusqu'à la sixième et dernière étape ?

Parmi l'équipe du groupe Schiever, nous avons été la moitié à ne pas terminer. C'est une des éditions les plus chaudes, y compris la nuit avec 30 °C au lieu de 8 °C habituellement à cette époque. Il était impossible de récupérer. Physiquement,

j'étais prêt, j'avais moins peur et réussi à lever les blocages. Cette épreuve, c'était dix heures de marche par jour. Et le reste du temps tu t'équipes, t'es dans la gestion. Au bout de trois jours, ton esprit n'est plus lucide. Il devient aussi difficile de s'alimenter à cause du manque de salive.

Quels sont vos meilleurs souvenirs ?

La vue panoramique au-dessus d'un djebel et l'horizon au loin qui était notre point d'arrivée. La discussion simple avec la coureuse Laurence Klein (trois victoires au Marathon des Sables, ndlr) comme si on se connaissait déjà. C'est la magie du marathon. La solidarité durant des montées, à pousser sa coéquipière pour escalader la dune. J'ai vu des choses marquantes, des coureurs sous perfusion avec de fortes fièvres, des hélicoptères de secours qui passent quatre fois par jour. C'est une course de tous les paradoxes, c'est l'enfer dans un paysage de rêve, des lacs asséchés ou rayonne une chaleur infernale...

Avez-vous envie de repartir ?

J'ai un goût d'inachevé mais j'ai pris de l'expérience. Si l'occasion se présentait, je partirai tout de suite. D'ailleurs en rentrant, j'avais besoin d'y retourner dès le surlendemain.

<https://c.bienpublic.com/culture-loisirs/2023/05/24/marathon-des-sables-c-est-l-enfer-dans-un-paysage-de-reve>

Le Bien Public « parle » de Millery (suite)

Elle fait partie des derniers abat-jouristes de France

29 mai 2023 : Elle fait partie des derniers abat-jouristes de France

Sabine Gaudry fait partie des derniers abat-jouristes de France et en est fière. En 2021, à 55 ans, elle a décidé de changer de vie professionnelle et s'est lancée dans ce métier peu commun. Un métier qu'elle exerce avec passion dans le petit atelier qu'elle a ouvert à Millery où elle expose une partie de ses créations. « Je vis ma meilleure vie. Mon nouveau métier, c'est une passion avant tout. Sitôt levée, je file dans mon atelier. Je ne compte pas mes heures », indique la Vosgienne qui était auparavant dans le contrôle de gestion, avant d'enchaîner comme responsable qualité.

Un métier qui se fait rare

« Après des études à Dijon, je suis partie vivre avec mon mari côte-d'orien à Paris. Mais il y a 20 ans, on a eu envie de revenir en province. On a élevé nos quatre enfants et une fois grands, j'ai eu envie de faire quelque chose pour moi. Un peu avant la crise sanitaire, j'ai commencé à me renseigner, notamment en ayant l'idée de suivre une formation en tapisserie de sièges du côté de Clermont-Ferrand. Finalement, le Covid a quelque peu changé mes plans. J'ai participé à une demi-journée dédiée au métier d'abat-jouriste et là ça a tout de suite tillé. Je ne m'étais jamais vraiment posé la question de la façon de fabriquer ou de rénover ce type d'objets et j'ai vraiment été séduite par cet univers plutôt méconnu du grand public », explique la quinquagénaire, qui fait partie des rares à l'exercer encore en France. « C'est un métier qui a commencé à décliner dans les années 1980 et qui a été classé parmi les métiers d'art en 2016. »

Un univers d'autant plus intéressant qu'il semble revenir à la mode. « Notamment depuis les différents confinements où les gens ont réappris à aimer leur domicile, à le sublimer... Depuis, on sent qu'il y a un retour au beau, au local, à l'artisanat... Les belles matières, le sur-mesure : ce sont des choses que les clients recherchent davantage », estime celle qui, après une formation chez un maître artisan à Cognac, afin d'apprendre différentes techniques du métier, a ouvert Lumière et Harmonie, son propre atelier de rénovation et de création d'abat-jour sur mesure en octobre 2021, à Millery.

« Suspensions, appliques, sur pied : je travaille vraiment tous les styles, tous les âges (les plus anciens remontent au XVIII^e siècle), toutes les matières. Je regarde ce qui correspond le mieux à la situation. Certaines pièces peuvent me prendre 1 h 30, tandis que pour certaines, il faut plutôt parler en jours de travail. »

Adapter un objet d'autrefois à la vie d'aujourd'hui

« J'ai toujours aimé bricoler, mais ce que j'apprécie dans cette activi-



Sabine Gaudry, abat-jouriste professionnelle et fondatrice de l'atelier Lumière et Harmonie

té, c'est aussi tout le travail de recherches que je fais en amont pour trouver de nouvelles techniques, de nouvelles matières... J'écume souvent les sites Internet, les brocantes. Pour moi, chaque abat-jour a son histoire et c'est à moi, d'essayer de le rhabiller aux couleurs de son époque, pour qu'il ait encore sa place aujourd'hui dans les habitations. On a souvent des abat-jour qui se transmettent de génération en génération. Mon défi, c'est de l'adapter aux nouvelles générations pour que l'histoire perdure », souligne Sabine Gaudry, qui n'hésite pas à interroger les clients sur leur passé et sur la décoration intérieure de leur domicile pour bien cerner leurs attentes.

« C'est aussi ce côté relationnel qui me plaît. Voir quelqu'un repar-tir avec des étoiles dans les yeux, ça me remplit de joie. Comme ce grand-père qui m'avait confié un pied d'abat-jour de sa grand-mère et qui espérait retrouver la même sensation que durant son enfance à la seule description qu'il m'en faisait. Le challenge était osé, mais j'ai réussi. Quand j'ai allumé l'abat-jour, il était tellement ému. C'est aussi pour cet aspect-là que je fais ce métier. Abat-jouriste, ce n'est pas seulement illuminer une pièce via l'objet que l'on a restauré, c'est aussi illuminer la vie des gens que l'on rencontre. »

Info

L'atelier Lumière et Harmonie est accessible uniquement sur rendez-vous. Tél. 06 31 35.72 28. ou contact@lumiere-et-harmonie.com ou sur le site www.lumiere-et-harmonie.com. L'atelier dispose aussi d'une page Facebook et d'un compte Instagram.

<https://c.bienpublic.com/economie/2023/05/29/abat-jouriste-elle-sublime-la-lumiere-avec-ses-creations>

Le Bien Public « parle » de Millery (suite) Étude sur l'état du réseau d'eau



Lors de l'opération.

26 juin 2023 : Le Syndicat des eaux mène une étude pour connaître l'état du réseau

L'innovation technique se met au service de la gestion du réseau d'eau : le Syndicat des eaux et de service Auxois Morvan réalise actuellement une étude pour modéliser, sur ordinateur, son réseau de canalisations. Un moyen de connaître son état et de lutter contre le gaspillage.

Jeudi 22 juin, le Syndicat des eaux et de services Auxois Morvan (Sesam) avait convié les membres de son bureau ainsi que des élus de la municipalité de Millery, à une visite du chantier en cours sur le territoire de la commune. Plus précisément au niveau de la ferme du Château, au hameau de Chevigny. Là, le Sesam réalise une campagne d'analyse en trois dimensions du vieillissement de ses canalisations d'eau potable. Un des volets des actions rendues possibles après que la structure a été le seul syndicat rural retenu dans le cadre de l'appel à projets "innovations" de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Lors de cette visite, les invités ont pu découvrir l'analyse d'une conduite grâce à un scanner portable et un ordinateur conduits par des techniciens. Une analyse non destructive rendue possible qui a mobilisé quatre entreprises, pour le ter-

rassement, pour la préparation de la conduite, pour son traitement anticorrosion et la mesure des courants vagabonds, et pour la création d'un modèle 3D de la canalisation, associée à une étude de son environnement.

« Nous avons une fortune sous nos pieds »

« Grâce à l'approbation de notre projet d'innovations et à son financement, nous réalisons deux ans de travaux pour, d'une part, cerner les fuites, équiper les sources de matériels informatiques pour suivre les débits afin d'optimiser les outils et la distribution, et, d'autre part, déterminer le vieillissement de notre patrimoine », précisait Martine Eap-Dupin, présidente du Sesam. « Ce sont des outils qui nous donnent une radiographie du territoire, de nos réseaux et qui sont des aides à la décision car nous avons une fortune sous nos pieds qui coûte très cher au renouvellement. »

Pour le maire Jacky Ludi, présent sur les lieux, « ce chantier illustre une bonne façon de faire des économies pour l'avenir ».

<https://c.bienpublic.com/environnement/2023/06/26/le-syndicat-des-eaux-mene-une-etude-pour-connaître-l-etat-du-reseau>

Le Bien Public « parle » de Millery (suite)

Régis D'Hautefeuille et le culture du chanvre

3 septembre 2023 : L'agriculteur Régis D'Hautefeuille mise sur le chanvre, une plante rare en haute Côte-d'Or

Régis D'Hautefeuille fait partie des quinze agriculteurs à cultiver cette année du chanvre industriel pour le compte de la coopérative 110 Bourgogne. Au total, 250 hectares de cette plante ancienne aux multiples atouts vont être récoltés ce mois-ci entre le nord de la Côte-d'Or et le sud de l'Yonne.

Régis D'Hautefeuille a semé cette année 11,5 ha de chanvre industriel sur la commune de Millery, au niveau du hameau Pont de Chevigny.

Cela fait trois ans maintenant que Régis D'Hautefeuille s'est lancé dans la production de chanvre industriel. Une plante ancienne longtemps délaissée, à ne surtout pas confondre avec le cannabis récréatif, que tente de faire renaître la coopérative 110 Bourgogne.

L'agriculteur de 42 ans, qui est installé depuis sept ans à Montberthault, en a semé cette année 11,5 ha sur deux parcelles différentes situées sur la commune de Millery, au niveau du hameau Pont de Chevigny. « Cela me trottait dans la tête depuis quelque temps. Il faut savoir que près de Semur-en-Auxois, nous sommes très embêtés par la présence des corbeaux. Je ne peux plus faire de maïs et de tournesol car ils en raffolent. Le colza aussi est compliqué à cause des insectes. Au final, il fallait trouver autre chose que le blé et l'orge pour la rotation des cultures », explique-t-il.

Les multiples atouts du chanvre industriel l'ont rapidement convaincu. « C'est une culture facile : tu sèmes et tu la regardes pousser. De plus, c'est écologique puisqu'on n'a besoin ni de désherber ni d'insecticides. Il y a aussi de nombreux débouchés possibles puisque toute la plante est valorisée », confie l'agriculteur, qui élève en même temps des salers, une race bovine rustique.

Une rentabilité qui reste encore trop fragile

Le seul problème du chanvre industriel, c'est son modèle économique qui n'est pas aussi rentable que les cultures traditionnelles. Il nécessite notamment d'être récolté par une moissonneuse-batteuse spécialement équipée et donc coûteuse.

« Pour que les agriculteurs gagnent de l'argent, il faut que ses trois productions – la graine, la fibre et la paille – soient bien valorisées. Or, les trois marchés n'évoluent pas de la même façon. Ils ont aussi de la concurrence venant d'Asie ou d'Amérique du Nord pour la graine de chanvre », explique Éric Ducornet, responsable filières au sein de la coopérative 110 Bourgogne.

Régis D'Hautefeuille le sait : il va gagner en moyenne moitié moins d'argent en cultivant du chanvre que du blé, même si cela dépend des années.

Toutefois, il est sûr d'une chose : « Le blé de l'année suivante aura un meilleur rendement puisque je n'aurais pas traité le chanvre ».

Une plante « 0 déchet » où tout est valorisé, même sa poussière !

Sur le papier, la culture du chanvre est très intéressante puisque toute la plante est valorisée : sa graine, sa tige et même sa poussière ! Éric Ducornet, responsable filières au sein de la coopérative 110 Bourgogne, présente tous les débouchés possibles.



Régis D'Hautefeuille cultive du chanvre sur la commune.

Graine : la pêche et l'alimentation humaine

« Aussi appelée chènevis, la graine de chanvre est utilisée historiquement pour la pêche comme appât. Depuis une dizaine d'années, on la voit aussi apparaître dans l'alimentation humaine soit en huile ou en graine entière. Son intérêt est qu'elle ne contient pas de gluten. Cette nouvelle mode nous permet de vendre le chènevis un peu plus cher que pour le marché de la pêche. »

Fibre : l'isolation et l'industrie automobile

« Dans la tige, il y a deux produits différents. Le premier, c'est la fibre qui se trouve à l'extérieur. Cela permettait autrefois de faire de la ficelle. Aujourd'hui, on fait de l'isolant et, depuis quelques années, de la plasturgie automobile. Des pastilles de fibre de chanvre, mélangées à du plastique, sont utilisées pour fabriquer les tableaux de bord et rétroviseurs de Peugeot et Renault. Cela rend l'objet plus léger et recyclable. »

Paille : des litières pour animaux

« La paille de chanvre, appelée aussi chènevotte, est la partie bois de la tige. Ce corps spongieux permet de faire surtout des litières pour animaux. Il y a même un dernier produit qu'on revend : la poussière. En effet, lorsqu'on travaille cette plante et qu'on sépare les éléments déjà cités, cela fait beaucoup de poussière. Elle est également commercialisée dans des matériaux notamment. »

Chanvre et cannabis : quelle différence ?

Botaniquement parlant, chanvre et cannabis appartiennent à la même espèce. D'ailleurs, les deux plantes se ressemblent comme deux gouttes d'eau et dégagent la même odeur. La principale différence se trouve dans la concentration de THC, l'agent psychotrope recherché par les consommateurs de marijuana. Dans le cas du chanvre industriel, la teneur en THC est inexistante. Cela ne l'empêche pas d'être une culture très réglementée, qui doit être déclarée aux forces de l'ordre. Celle-ci sera ensuite géolocalisée, contrôlée et vérifiée.

Le Bien Public « parle » de Millery (suite)

La route départementale 980 accidentogène

28 avril 2023 : Des vaches divaguent et provoquent deux accidents : un blessé et un animal tué

Jeudi soir, deux accidents se sont produits sur la D980 entre Millery et Champ-d'Oiseau. Peu avant, une vingtaine de vaches avaient réussi à quitter leur pré.

Un accident de la circulation s'est produit jeudi soir sur la commune de Millery. Alors qu'un témoin venait de signaler la présence d'une vingtaine de vaches errantes sur la voie publique entre Champ-d'Oiseau et le hameau de Chevigny, un véhicule a percuté de plein fouet l'une d'entre elles à hauteur de Millery, vers 22 heures.

Une femme conduite à l'hôpital

Dans le choc, la voiture s'est immobilisée au milieu de la chaussée. Sa conductrice, blessée, a été évacuée vers le centre hospitalier de Semur-en-Auxois pour des examens de contrôle. Un accident suivi très rapidement d'un second, puisqu'un deuxième véhicule circulant lui aussi sur la D980, a également percuté une vache sur son trajet. L'automobiliste a alors perdu le contrôle de sa voiture, qui est partie en tonneau puis s'est immobilisée sur le toit, sur le bas-côté de la route. Le conducteur, lui, est indemne.

Une vache tuée lors du choc

Rapidement sur place, les militaires de la communauté de brigades de Montbard-Semur, accompagnés par leurs collègues du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (Psig), ont procédé aux dépistages des deux conducteurs qui se sont avérés négatifs, puis ont réalisé les premières constatations. Une enquête a été ouverte.

Les gendarmes ont également régulé la circulation perturbée à la suite des deux chocs, pour éviter un suraccident. À noter, sur place, la présence du propriétaire du troupeau et du service vétérinaire qui a pris en charge l'une des deux vaches percutées ; la seconde ayant été tuée lors du choc.

<https://c.bienpublic.com/faits-divers-justice/2023/04/28/des-vaches-divaguent-et-provoquent-deux-accidents-un-blesse-et-un-animal-tue>

16 novembre 2023 : Choc entre deux voitures : pas de blessés mais des dégâts

Ce mercredi en fin d'après-midi, un accident de la route s'est produit à la hauteur de Millery, près de Semur-en-Auxois. Les secours sont intervenus mercredi, en fin de journée, pour un accident de la route qui venait de se produire à hauteur de Millery, près de Semur-en-Auxois.

Pour une raison indéterminée, deux voitures qui circulaient en sens inverse sur la D1, se seraient heurtées au moment où celles-ci tentaient de se croiser.

Dans le choc, l'une d'elles s'est retrouvée projetée au fossé. Les deux véhicules ont été endommagés dans l'accident, mais par chance, les deux automobilistes, une habitante de Villars-et-Villenotte de 44 ans et une habitante de Quincy-le-Vicomte

âgée de 53 ans n'ont pas été blessées, tout comme le fils de cette dernière qui se trouvait lui aussi à bord de la voiture lors du choc. Elles ont néanmoins été transportées au centre hospitalier de Semur-en-Auxois pour des examens de contrôle. À noter que les dépistages réalisés sur les deux conductrices se sont révélés négatifs.

<https://c.bienpublic.com/faits-divers-justice/2023/11/16/choc-entre-deux-voitures-pas-de-blesses-mais-des-degats>

19 décembre 2023 : Un blessé dans un choc entre deux véhicules

Mardi matin, un accident a eu lieu à Pont-de-Chevigny, un hameau de la commune de Millery. Un homme a été blessé.

Un accident de la circulation s'est produit mardi matin, aux alentours de 7 h 30, à Pont-de-Chevigny, un hameau de la commune de Millery, dans le canton de Semur-en-Auxois. Un conducteur pris en charge par les secours

Pour une raison indéterminée, deux véhicules sont entrés en collision au carrefour de la RD 980 et de la RD 1. D'après les éléments recueillis, le conducteur de la première voiture, un homme de 55 ans, aurait marqué l'arrêt au cédez-le-passage. Mais le chauffeur du véhicule qui le suivait, âgé de 40 ans, n'aurait pas remarqué cet arrêt et l'aurait brusquement percuté par l'arrière.

Souffrant de douleurs au cou et à l'épaule, le quinquagénaire a été pris en charge par les secours et transporté vers le centre hospitalier de Semur-en-Auxois. Le second conducteur est indemne. Présents sur les lieux, les gendarmes ont procédé aux dépistages (alcool et produits stupéfiants) sur les deux conducteurs, lesquels se sont révélés négatifs.

<https://c.bienpublic.com/faits-divers-justice/2023/12/19/un-blesse-dans-un-choc-entre-deux-vehicules>



Elles étaient une vingtaine de vaches à s'être échappées d'un pré et à divaguer sur la D980 en pleine nuit. Photo d'illustration LBP/Ph. BRUCHOT

CHRONIQUE DE LA MÉGA-DÉCHARGE

En attendant que la justice passe, la vigilance s'impose...

Depuis sa fermeture le 30 avril 2018, c'est une véritable chape de silence qui est tombée sur la méga-décharge. Outre des projets de centrale photovoltaïque, contrariés semble-t-il par les poursuites pénales visant COVED (filiale de PAPREC) et dont on n'entend plus parler, la Terre-au-Seigneur est entrée en dormance profonde. Méfions-nous cependant du chat qui dort !



A lors que les enjeux financiers sont considérables, après 5 années d'une coûteuse mise à l'arrêt de l'exploitation, rien sur le terrain n'indique que l'installation soit irréversiblement « désarmée », comme si l'infrastructure n'était qu'en pause : le pont-bascule n'a pas été démantelé, le local administratif et le bureau des entrées sont restés en place, le bâtiment industriel abritant le quai de transfert a été conservé en l'état, etc.

Quant à la décharge elle-même, elle dispose d'une capacité d'enfouissement inutilisée résultant du contentieux engagé par les communes et par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois devant le Tribunal Administratif de Dijon lequel a ordonné une réduction de 75 400 à 55 400 tonnes/an du permis de stockage des déchets qui avait été octroyé par le préfet le 13 mars 2006. D'où un manque à enfourir de 200 000 tonnes sur 10 ans qui a servi d'argument à COVED pour tenter d'obtenir, mais en vain, une première prolongation de l'exploitation. Ceci sans parler des extensions successives que l'exploitant projetait et que préfigurait le périmètre des acquisitions foncières réalisées dès 2004 par VILLERS SERVICES qui voyait très grand.

Après la victoire des citoyens de l'Auxois aboutissant à la fermeture de la méga-décharge, l'impression qui domine aujourd'hui reste celle d'un intermède voire d'une mise en réserve d'un équipement prêt à servir de nouveau au cas où... C'est la raison pour laquelle une vigilance active s'impose à plusieurs égards.

L'urgence de l'accomplissement de l'action pénale

C'est une situation qui devient intenable : 5 années après qu'elles aient été engagées contre PAPREC-COVED par le préfet lui-même, par l'ASPA et par les communes de Millery et de Vic-de-Chassenay, les plaintes pénales qui reposent sur des délits confirmés à l'instruction, dont le délit d'escroquerie, ne sont toujours pas examinées par l'institution judiciaire qui y perd son crédit. Face à la gravité des faits, quel justiciable pourrait comprendre l'impunité dont jouit jusqu'ici l'exploitant ?

Rappelons que celui-ci avait mis au point un système de fraude géante visant à tromper les services de l'État, les collectivités locales et les citoyens sur la nature et l'origine des immondices via des badges électroniques lui permettant de travestir des déchets industriels interdits provenant de la région lyonnaise en ordures ménagères de l'Auxois. C'est le 26 avril 2018 que l'ASPA démasquait, avec le concours du Maire de Millery se rendant immédiatement sur les lieux, le flagrant délit d'un juteux trafic qui durait depuis des semaines et qui consistait en l'importation par COVED de déchets émis à 250 km et dont personne ne voulait sur place.

Et pour compléter le tableau, le 28 septembre 2018, un habitant de Ménétreux surprenait COVED se livrant depuis plusieurs jours au transport suspect de déchets dangereux (amiante notamment) qui prenaient curieusement la direction de la décharge pourtant fermée depuis 6 mois...

Cela donnait lieu aussitôt à un dépôt de plainte de l'ASPA à la Gendarmerie et auprès de la DREAL, un nouveau constat de fraude étant dressé par l'Inspection des Installations Classées le 1er octobre 2018.

L'impact des fraudes de COVED sur les contribuables de l'Auxois

C'est un point qui n'a jamais pu être élucidé...

Avant que les faits ne soient prescrits, soucieuse que soient tirées au clair les présomptions de préjudice dont les collectivités locales, et en conséquence les citoyens, auraient pu être victimes à la suite des fraudes de COVED, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois, ne se contentant pas de l'action pénale déjà engagée, a tenu à saisir la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté le 19 janvier 2023, pour lui soumettre 2 questions :

- lors de la fraude aux badges du 26 avril 2018, en passant sur le pont bascule à l'entrée de la décharge, les chauffeurs des semi-remorques livrant des cargaisons de déchets industriels lyonnais interdits présentaient au lecteur le badge qu'ils avaient reçu de COVED, lequel transformait miraculeusement ceux-ci en de simples ordures ménagères locales, seules autorisées à être stockées sur le site.

D'où une première question, demeurée sans réponse après avoir été posée 3 fois au président du SMHCO, et désormais posée à la Chambre Régionale des Comptes : le travestissement des déchets industriels lyonnais en ordures ménagères de l'Auxois n'a-t-il pas amené les contribuables de l'Auxois à se voir facturer abusivement les tonnages de déchets industriels lyonnais qui devenaient des ordures ménagères locales par la magie des badges ?

Si tel n'était pas le cas, des malversations comptables (double comptabilité) devraient inévitablement apparaître dans l'enregistrement des flux de déchets frauduleux, être repérées par le parquet financier et être sanctionnées par nos juridictions.

- lors de la fraude aux déchets dangereux constatée par la DREAL le 1er octobre 2018 à la suite de la plainte de l'ASPA, COVED se livrait à un trafic illégal d'amiante et de plâtre, lequel donnait lieu à des dépôts sauvages dans une enclave dissimulée de la méga-décharge fermée depuis le 30 avril.

Du rapport de l'Inspection des Installations Classées qui se rendait aussitôt sur la Terre-au-Seigneur, il ressort, outre la confirmation du trafic et du stockage irréguliers de déchets dangereux, le constat d'une facturation illicite de l'enlèvement de ces déchets aux collectivités, se doublant d'une suspicion de surfacturation fondée sur l'incohérence de l'horodatage des transports et sur les explications peu crédibles de COVED, contredites de surcroît par le transporteur.

D'où une seconde question, quel préjudice sonnante et rébuchant les contribuables de l'Auxois ont-ils eu à supporter du fait de ces dernières fraudes ?

Des menaces persistantes de retour des déchets

Depuis l'arrêt des activités sur la Terre-au-Seigneur en 2018, l'idée d'un retour des ordures sur le site continue de trotter dans certains esprits. Elle est indissociable de l'incapacité de nos élus en charge de la gestion des déchets de s'accorder afin

de trouver les solutions au sein du Syndicat Mixte de Haute Côte-d'Or.

Certains de ces élus, après n'avoir pas cru à la fermeture de la méga-décharge ou avoir parfois sournoisement œuvré au prolongement de son exploitation, font resurgir périodiquement le spectre du retour des déchets sur le site « où il y a tout ce qu'il faut... ».

Car une question déchire le SMHCO depuis maintenant plus de 5 ans, c'est celle de l'implantation d'un nouveau quai de transfert (structure où sont regroupées les ordures collectées localement en porte à porte dans l'attente de leur rechargement et de leur transport en semi-remorque dans une unité de traitement). D'où l'idée simple et géniale qui a germé au sein même de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois : « et si l'on rouvrait le quai de transfert fermé par COVED en 2018 ? ».

C'est d'ailleurs ce qui avait amené l'ASPA, devant l'amnésie et le mépris des luttes citoyennes par certains, à s'étonner qu'au bout de tant d'années aucun quai de transfert de substitution n'ait encore pu être mis en chantier et à menacer de remobiliser les troupes et de sortir de nouvelles banderoles (Auxois Libre du 16 avril 2021).

Initialement projetée dans la zone industrielle de Fain-lès-Montbard, la construction du nouveau quai de transfert n'a cessé d'être différée ; elle a été ensuite envisagée à Pouillenay avant d'être finalement décidée sur un site de Vitteaux alloué par la Communauté de Communes des Terres d'Auxois. Mais entre-temps, du fait de ces errements, les coûts ont explosé... Plus grave, devant cet enlisement du SMHCO, c'est une menace de naufrage qui pèse aujourd'hui sur le Syndicat Mixte puisque la CCTA vient de voter une motion décidant de faire sécession (voir Bien Public du 22 octobre 2023).

L'état préoccupant de la Terre-au-Seigneur

La nature reprend peu à peu ses droits sur la Terre-au-Seigneur mais pas que...

La société PAPREC-COVED, dépossédée du droit d'exploiter, n'ayant plus rien à gagner dans l'Auxois, s'affranchit allègrement de ses coûteuses obligations d'entretien du site et de ses abords. D'autre part, comme nous vous l'indiquions déjà l'an dernier, des colonies de sangliers ont fait de la décharge leur terrain de jeux et s'en prennent aux installations censées contrôler le gisement des 600 000 tonnes d'ordures dont la nature et l'origine demeurent mystérieuses, brouillées qu'elles ont été par le système des badges frauduleux.

Or ce gisement continue de sécréter des lixiviats qui menacent la ressource en eau et de diffuser du méthane, de l'hydrogène sulfuré et d'autres gaz polluants qui échappent aux dispositifs de captage de plus en plus détériorés par les sangliers.

Ici et là se trouvent du matériel à l'abandon (notamment un énorme container déposé au pied des bassins et qui n'a aucune utilité sur les lieux, des plots en béton, des pylônes mobiles ayant servi à suspendre les filets, des câbles électriques, etc.) et des équipements hors d'usage qui donnent l'impression qu'une décharge sauvage est implantée sur la méga-décharge.

Une situation révélatrice du respect de la société PAPREC-COVED envers la population...

LA TERRE-AU-SEIGNEUR COMME SI VOUS Y ÉTIEZ

1- Le captage illusoire du biogaz...



TORCHÈRE ET BASSINS

Au premier plan, la torchère est censée brûler le méthane, l'hydrogène sulfuré et les autres biogaz captés en différents points de la méga-décharge.

Cette combustion est incomplète et émet des dioxines toxiques et cancérigènes.

Au second plan, on aperçoit les bassins de lixiviats qui viennent d'être vidangés, et au fond, les bassins des eaux de ruissellement ayant comme exutoire le ru de Golleron alimentant l'Armançon.

(Photo du 13/09/2023)



RÉPARATIONS PROVISOIRES

Exemple de remise en état plus ou moins artistique effectuée sur le réseau de canalisations de biogaz.

Du fait des dégradations occasionnées par les populations de sangliers, les tuyaux régulièrement arrachés ou coupés font l'objet d'interventions sommaires.

Des bricolages et autres raccords au moindre coût impliquent des calages précaires reposant sur toutes sortes de matériaux, ici des parpaings.

(Photo du 13/09/2023)



RÉSEAU DE BIOGAZ DÉGRADÉ

Des collecteurs sont implantés sur le gisement des déchets et ils sont reliés à la torchère par un réseau de tuyaux mis à mal par les sangliers.

On voit ici un collecteur malmené tandis que la canalisation rafistolée, calée à l'aide de parpaings et de vieux pneumatiques, a été arrachée du collecteur. D'où l'inévitable dispersion du biogaz dans l'atmosphère et la perception des odeurs nauséabondes aux abords de la méga-décharge.

(Photo du 13/09/2023)



INSTALLATIONS DE FORTUNE

Autre exemple d'aménagement réalisé sur le réseau de biogaz. Le recours aux divers empilements de pneumatiques n'est pas très convaincant et demeure spécialement vulnérable face aux sangliers.

Il paraît inévitable, dans ces conditions, que des dysfonctionnements permanents soient source de pollutions atmosphériques et occasionnent des nuisances aux populations environnantes, à Ménétreux notamment.

(Photo du 13/09/2023)

LA TERRE-AU-SEIGNEUR COMME SI VOUS Y ÉTIEZ

2- Une décharge prospère sur la méga-décharge...



ARMOIRE ÉLECTRIQUE

Faute d'entretien, nombre d'équipements sont hors d'usage. Outre le réseau de captage du biogaz mal-en-point, les installations électriques en plein air, curieusement implantées sur la « butte aux ordures », ont beaucoup souffert et ne fonctionnent manifestement plus.

On voit sur ce cliché une armoire électrique qui n'a pas résisté aux intempéries et aux mauvais traitements que lui ont infligé les sangliers.

(Photo du 07/01/2023)



ARMOIRE ÉLECTRIQUE (bis)

La même armoire électrique, photographiée 8 mois plus tard, a maintenant perdu sa porte que l'on retrouve dans l'herbe au milieu de restes de câbles et de composants électriques qui lui ont été manifestement arrachés, confirmation évidente que plus rien ne fonctionne.

À de nombreux endroits, des objets métalliques, des compteurs, des outils parfois, polluent la végétation chétive qui tente de se développer sur la décharge.

(Photo du 13/09/2023)



CAISSE DE PIÈCES HYDRAULIQUES

Du matériel hydraulique tout neuf (tuyaux, raccords, vannes, compteurs...), en veux-tu, en voilà...

On le trouve dispersé ici et là sur le tas d'ordures, tantôt à même le sol, tantôt dans des caisses à l'abandon qui vieillissent mal, tantôt sur d'énormes plots de béton, abandonnés eux aussi sur le théâtre des opérations après la débâcle.

Un gaspillage sidérant qui ajoute à la pollution du site

(Photo du 13/09/2023)



CONTAINER GÉANT

Parmi les « meubles » insolites de la Terre-au-Seigneur, il y a ce monstrueux container (ou conteneur) qui a été posé là, sur une dalle de béton coulée au pied des bassins voici plusieurs années, sans doute en vue d'un projet abandonné par l'exploitant.

Il ne sert strictement à rien et n'est pas vraiment compatible avec la certification ISO 14001 ; nous ne manquerons donc pas d'en demander l'enlèvement par COVED lors de la prochaine Commission de Suivi du Site.

(Photo du 13/09/2023)

UN PEU D'HISTOIRE



Représentation du pont de Pont-de-Chevigny réalisée vers 1930 par Monsieur Paul Levasseur (Charentois). Collection privée.



Émile Belin, maire de Millery est nommé Officier d'Académie pour services rendus à l'enseignement par le Ministre de l'Éducation Nationale le 13 février 1933. Collection privée.

UN PEU D'HISTOIRE

4° Vote une somme de cent vingt francs
à prélever sur les fonds libres en caisse pour la
inhumation d'un cheminot, frais d'inhumation d'un cheminot mort de
Vote de crédits. froid sur le territoire de Millery. - Ces frais
se décomposent ainsi :

- a/ Honoraires du D^r Lemoine 20^{fr}
- b/ Salaire du fossoyeur (Bornat) 20^{fr}
- c/ Cercueil en bois blanc (Fleuret, charroy) 67^{fr}
- d/ Transport du Corps (Berthier) 10^{fr}

C'était il y a 100 ans : 18 novembre 1923
Frais d'inhumation d'un cheminot mort de froid.

063 335.

Procès verbal
d'installation d'un
instituteur primaire
public au hameau
de Ménétreux.

L'an mil huit cent soixante-trois, le quinze octobre,
pardevant nous Buffant Antoine, Maire de la commune de
Millery, canton et arrondissement de Sennecey, département de
la Côte d'Or, s'est présenté M. Grapin Jean Baptiste Alphonse
instituteur provisoire demeurant à Venaroy, lequel nous a
présenté une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie en date
du 13 du présent mois qui appelle ledit sieur Grapin
à exercer les fonctions d'instituteur public à Ménétreux,
section de la commune de Millery en remplacement de M.
Chautay Jean Baptiste Népola appelé à un autre poste.
Cette communication faite, nous avons vérifié ledit sieur
Grapin installé dans ses fonctions d'instituteur.
Et de ce que dessus nous avons dressé le présent procès
verbal dont copie sera adressée à M. l'Inspecteur
d'Académie, et M. Grapin a signé avec nous après lecture
fait.

L'Instituteur
Jean Grapin
Buffant

C'était il y a 150 ans : 10 août 1873
Procès verbal d'installation d'un instituteur primaire public au hameau de Ménétreux.